



Problemes avec une bijouterie

Par **missmelo**, le **26/01/2011** à **22:36**

Bonjour,rnrnil y a environ une semaine, j'ai amené mes bijoux dans une bijouterie en demandant un devis de réparation. Hier, le bijoutier me contacte en me disant que mes bijoux sont arrivés avec le devis. Je décide donc d'aller les chercher aujourd'hui. Seul hic, quand je me suis présentée, le bijoutier m'a annoncé que son artisan s'était trompé, il a fait les réparations au lieu d'un devis. Il me demande donc de payer la somme de 148 euros (prix des réparations).rnrnQuels sont mes droits sachant que j'ai le brouillon de la demande de DEVIS ? suis-je obligée de payer pour récupérer mes bijoux ?rnrnMerci.

Par **mimi493**, le **26/01/2011** à **22:51**

148 euros, quel hasard ... le devis n'étant obligatoire qu'à partir de 150 euros. Le réparateur ou le bijoutier (ou les deux) ne se sont pas trompés, en plus, ils sont nuls car l'obligation de devis n'existe pas pour les travaux de réparation en bijouterie (arrêté du 2 mars 1990)rnrnPar contre, même sans devis, le prestataire doit avoir un ordre de réparation.rnrnL'idéal c'est de négocier, exigez un rabais substantiel pour cette façon de faire.

Par **Lyne**, le **29/07/2015** à **00:27**

[s]Bonjour,[/s] marque de politessernrnil y a 3 semaines, j'ai fait réparer une chaîne en or dans une bijouterie, voulant agrandir de 1 pouce et demi la longueur, après avoir accepté le devis de 350 \$ plus taxe. Lorsque je suis revenue à la maison, j'ai remarqué que la chaîne était différente du bracelet avec les maillons plus petits et pas tout à fait le même design.

Après discussion avec le personnel de la bijouterie aucune erreur a été commise, ils disent être certain de m'avoir remis ma chaîne. Quels sont mes droits ?
[s]Merci.[/s] autre marque de politesse

Par **moisse**, le **29/07/2015** à **07:47**

Vous avez le droit à réparation intégrale du préjudice, en l'espèce le remboursement de la chaîne ou son remplacement.
Mais la charge de la preuve vous incombe, et il va donc falloir fournir les factures d'origine assez explicite quant au design et grammage des maillons.

Par **couturois**, le **06/10/2016** à **22:38**

Bonjour,
Je dépose le 14/09 ma montre chez XX pour un remplacement du verre, la vendeuse me fait un devis de 22 €, je règle ce dernier tout de suite avant travaux. Au bout de 3 semaines, on me dit que la réparation me coûte maintenant 56 €, on me demande mon accord pour faire le travail.
Je voudrai savoir si cela est normal ? Quels sont mes droits ?
Merci

Par **Visiteur**, le **06/10/2016** à **23:03**

Bsr.
Ne donnez pas votre accord et faites d'autres tests ailleurs..?ou faites faire le travail pour 56 €...

Par **Sweaty31**, le **05/01/2019** à **09:11**

Bonjour,
Le 11 décembre j'ai déposé un bracelet en réparation qui ne s'est jamais fermé.... j'ai demandé un prix mais la vendeuse ne savait pas elle m'a dit que c'était pas cher je lui ai dit pas cher c'est quoi 20€? Elle me dit je n'ai pas de prix car on le fait faire mais oui c'est pas cher pas besoin de devis!
Quand je vais le récupérer on me demande 33€ soit la moitié du prix du bracelet et en plus le système de fermoir est le même donc je pense qu'il ne tiendra pas. Sauf que je dois payer pour récupérer mon bracelet
Quel sont mes droits?

Par **azur0921**, le **02/10/2021** à **13:14**

Bonjour,
J'ai déposé le 24 août ma montre Frédérique Constant pour réparation dans une bijouterie à proximité de mon domicile, mais celle-ci sera envoyée chez le représentant de la marque à Paris.
Huit jours après, je reçois par SMS le montant de 704€ pour une révision sans en connaître le détail et donc je refuse la réparation et ma montre est expédiée chez un autre réparateur spécialisé et 15 jours plus tard on m'annonce toujours par SMS 215€ de

réparation sans avoir plus d'info sur le détail de la prestation? Ainsi je fini par demander de récupérer ma montre et chose faite le 30 septembre à ma surprise je constate que le couvercle n'a en aucun cas été ouvert pour voir le problème mécanique...en fait, c'est comme si vous déposez votre voiture et le garagiste en donnant un coup de pied dans la roue il vous dit qu'il faut changer le moteur! Cette remarque faite à la vendeuse n'a pas été appréciée car elle m'a répondu regretter d'avoir pris ma montre? Je pense que je suis tombé sur des escrocs et tout ça sous la bienveillance des pouvoirs publics qui soit disant protègent les consommateurs!

Par **jeannineleg**, le **27/03/2022** à **18:39**

Bonjour, Je suis très déçue de la façon dont ma bague Guy Laroche a été refaite chez mon bijoutier, j'avais perdu l'empîecement sur le dessus en or/diamants qu'il devait me remettre à l'identique, j'ai fourni la photo de la bague (prise le jour de l'achat) c'était ok pour lui. Mais après la réparation elle est tout à fait différente d'avant : du côté de la boucle or/diamants qu'il a posé, l'anneau de la bague a été aminci presque de moitié ! il m'a donc volé de l'or ! l'autre côté est resté tel quelle était, ça se remarque énormément sur le doigt : la bague plus fine d'un côté que de l'autre ! Le jour où je l'ai reprise je ne l'ai pas mise sur le doigt et du coup je ne l'ai pas remarqué ce jour-là. Sur sa facture il a bien précisé que la boucle or/diamants a été reposée selon la photo fournie, mais il m'a rendu la bague très amincie. Comment a-t-il cru que je ne le remarquerais pas une fois mise sur le doigt ? Je lui ai fait la réclamation en lui retournant la bague et en lui fournissant de nouveau la photo lors de l'achat afin qu'il puisse le constater par lui-même. Mais ça été un vrai cauchemar ! il décide de diminuer la grosseur de la bague de l'autre côté et d'amincir la boucle diamants ! Bien évidemment j'ai dit NON, pas question de m'enlever d'autre or ni diamants pour équilibrer le tout ! A l'acceptation de son devis qu'il avait préféré me donner par téléphone, soit-disant pour me proposer de lui apporter de l'or si j'en avais pour payer moins cher, mais je n'y tenais pas. (Heureusement !) Que puis-je exiger de ce bijoutier alors que j'étais une bonne cliente de longue date, j'en suis tellement désolée car de plus cette bague me rappelait un événement important. Je vous remercie à l'avance de m'apporter une réponse, je suis perdue.

Par **NH**, le **28/05/2022** à **09:30**

bonjour, j'ai déposé il ya un mois deux bagues en bijouterie l'une pour une soudure sur l'anneau l'autre pour agrandir l'anneau. elles m'ont été endommagées toutes les deux de manière irréversibles (sur les pierres disparues) et des modifications et un rabottage des structures métalliques. des pierres non conformes ont été remplacées de facto sans même m'avertir. les dommages sont irréversibles et on ne peut pas parler de remise en l'état. je dispose du bon de confié mentionnant le poids d'une des deux bagues celle en or. l'autre en argent n'a pas été mentionnée dans le bon et je n'y ai pas fait attention. je ne dispose de ma facture mais seulement du grammage de la bague confiée sur le bon du bijoutier. quelles sont mes possibilités de dédommagement et les procédures à suivre. merci par avance cordialement nadia